

COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICTS DE GATINEAU PONTIAC ET LABELLE  
**Avis du bureau de la coordination publié le 30 mars 2020**

**COVID 19**  
**AVIS AU BARREAU ET À LA POPULATION**  
**ANNULATION DE L'APPEL PROVISOIRE PRÉVU LE 22 AVRIL 2020**

Considérant les mesures exceptionnelles mises en place pour répondre aux mesures d'urgence sanitaire découlant du COVID-19, soyez avisés que comme toute autre procédure non urgente, l'appel du rôle provisoire prévu le 22 avril prochain est annulé.

**Tous les dossiers seront reportés sans date (*SINE DIE*)** jusqu'à ce que la situation nous permette de prévoir un nouveau rôle provisoire et ainsi fixer les dates de procès en attente.

Les dossiers figurants déjà à ce rôle seront automatiquement portés sur un rôle provisoire le moment venu. Ainsi, aucunes autres demandes ou formalités ne seront exigées des parties. Un procès-verbal attestant de la situation sera émis pour chaque dossier.

Le moment de ce prochain rôle ne peut être fixé présentement, notamment en raison de la priorité qui devra être accordée aux dossiers reportés depuis le 15 mars dernier, en raison de la pandémie. Un avis vous sera communiqué ultérieurement.

Toutefois, tout dossier faisant l'objet d'une **entente de règlement** peut être porté à l'attention du Tribunal pour homologation par le biais de la procédure décrite dans le mémo du 17 mars 2020, disponible sur le site du Barreau de l'Outaouais.

[www.barreauoutaouais.qc.ca](http://www.barreauoutaouais.qc.ca)

Les avis de règlement hors cour, ne nécessitant pas d'homologation, peuvent en tout temps être acheminés par courrier au greffe du Tribunal.

Merci à l'avance de votre essentielle et précieuse collaboration.

**CAROLE THERRIEN J.C.S.**